N° 3594 — 11e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 10 Décembre 1899

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an, 24 fr.

L'ESPRIT PUBLIC
DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 49

Téléphone

OPPORTUNISME

M. Rane, dans un article du *Petit Bleu* que nous avons reproduit en partie, faisait l'histoire de ce mot célèbre : « opportunisme », dont il constatait la disparition dans le langage des partis.

Si le mot tend, en effet, à disparaître, la méthode qu'il définissait n'en est pas moins chaque jour appliquée, et, hier encore, nous avons vu les socialistes eux-mêmes adopter, à propos de l'entrée de M. Millerand dans le ministère Waldeck-Rousseau, deux résolutions successives qui constituent un véritable chef-d'œuvre d'opportunisme.

En principe, dit la première résolution, un socialiste ne doit pas accepter de faire partie d'un ministère bourgeois.

Cependant, se hâte d'ajouter la seconde, dans certains cas exceptionnels, cette participation peut être admise.

C'est, en un mot, une question d'opportunité.

Et quel opportunisme plus caractérisé que celui de M. Millerand votant dans la séance de jeudi le budget des cultes dont il n'avait cessé de réclamer la suppression au cours de sa carrière politique !

C'est de la palinodie, de la trahison, clame M. Rochefort dans l'*Intransigeant*, oubliant que lui-même, après avoir été longtemps républicain, s'est échoué finalement dans le césarisme et dans de honteuses compromissions cléricales et monarchiques.

Non ! C'est, tout simplement, de l'opportunisme.

Les évènements sont souvent plus forts que les plus sincères desseins, les plus fermes volontés humaines.

M. Millerand n'a certainement pas changé d'opinion sur cette importante question des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Ce sont les circonstances qui l'obligent à changer d'attitude.

Les dangers courus par la République ont provoqué la concentration de toutes les forces démocratiques. Ils ont nécessité la constitution d'un ministère de défense républicaine, ils ont pris place les représentants de toutes les fractions du parti républicain. Un tel ministère, et il semble qu'il n'y en ait guère d'autre possible dans la Chambre actuelle, ne peut vivre que si ses membres se font de mutuelles concessions, ou plutôt — ce qui a été suggéré décidé—s'il borne son action à un certain nombre de questions sur lesquelles ministres modérés, radicaux et socialistes puissent se mettre d'accord, en maintenant toutes les autres questions dans le *statu quo*.

On ne peut demander à M. M. Caillaux, Decrais, Leygues, et à M. Waldeck-Rousseau lui-même, de dénoncer le Concordat et de séparer l'Eglise de l'Etat. Et, d'autre part, il serait contraire à toutes les règles du gouvernement de cabinet qu'un certain nombre de ministres votassent contre l'opinion défendue, à la tribune, par le président du Conseil, ce qui équivaudrait à voter pour le renversement du ministère dont ils font partie.

M. Jules Guesde, qui s'est donné pour tâche de répandre en France, non seulement les doctrines de Karl Marx, mais encore les méthodes et les procédés du parti socialiste allemand, préconisait jadis, devant le Congrès, la discipline sévère imposée aux membres de la Sociale-Démocratie. « Les élus, s'écriait-il, doivent être condamnés à un vote unique, sur toutes les questions, comme en Allemagne ».

Cette unité d'attitude, contestable quand il s'agit de simples députés, est indispensable quand il s'agit de ministres constitutionnellement solidaires.

Et c'est ce qui explique des votes comme celui de M. Millerand, qui, à première vue, vous étonnent et vous choquent.

Le jeune ministre socialiste est, comme plusieurs autres de ses collègues, et comme beaucoup de députés républicains, la victime d'une situation qu'il n'a pas créée, mais qu'il faut subir.

Depuis vingt ans que les républicains sont au pouvoir, ils auraient dû résoudre le problème difficile des relations des Eglises et de l'Etat. La situation actuelle est aussi fausse pour les catholiques que pour les républicains. On vit sur un système d'hypocrisies continuelles, le gouvernement n'ayant pas confiance dans l'Eglise, et l'Eglise étant en lutte et en révolte constante contre le gouvernement de la République.

Il faut séparer l'Eglise de l'Etat, ou, si l'on recule devant cette solution radicale, il faut dénoncer le Concordat et exiger du Pape un nouveau traité qui assure l'autorité du pouvoir civil sur les nombreux salariés du clergé.

Mais, la préface essentielle à cette importante réforme, c'est la dissolution des congrégations et le vote d'une loi sur les associations.

Tant que ces deux mesures capitales n'auront pas été prises, il serait téméraire de se lancer dans l'aventure de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Il faut sérier les questions, disait Gambetta.

C'est encore de l'opportunisme.

Georges ROBERT.

ON NOUS VOLE !

Le ministre des finances prépare, on le sait, un projet de loi tendant à empêcher les congrégations religieuses de se soustraire aux lois fiscales comme elles le font, en mettant leurs immeubles au nom de propriétaires imaginaires.

Il faudrait atteindre aussi les propriétaires interposés, c'est-à-dire ceux qui prêtent leur nom à des œuvres religieuses, frauduleusement.

Que l'on consulte le cadastre, on verra qu'un grand nombre d'écoles libres, de patronages, sont imposés à la contribution foncière seulement alors qu'ils devraient être assujettis à la taxe des biens de main-morte, car ils appartiennent, en réalité, à des congrégations ou sociétés anonymes religieuses.

On ne fera croire à personne que le curé X a fait construire de ses deniers l'école des frères, que le professeur du séminaire .... a fait édifier sur ses économies le patronage et que Mlles Y et Z ont acheté pour prêter aux sœurs tel ou tel immeuble.

Que le curé meure, que le professeur disparaisse, que les Mlles Y et Z laissent des héritiers, les immeubles restent dans la possession de ceux qui les occupent.

Donc, les actes de propriété sont faux, car jamais il n'est perçu de loyer et de génération en génération les immeubles ne se transmettent pas sans gracieuseté.

Cette fraude, grâce à laquelle les communautés s'enrichissent à qui porte-le-mieux, prédique ! A l'Etat. Or, l'Etat — nous ne sommes plus au temps de Louis XIV — c'est nous. C'est nous qui, par l'impôt, supportons toutes les dépenses incombant à la nation. Ces dépenses, nous en profitons, elles sont destinées à assurer les services publics; il est juste que, dans la mesure de nos ressources, nous y participions.

Ceux qui n'acquittent pas les mêmes charges alors que leur fortune les y oblige, ceux qui fraudent le trésor, nous font payer la part qui leur incombe, c'est clair. Donc, en trompant l'Etat ils nous volent. Nous demandons qu'on nous protège contre ces voleurs audacieux. Pour cela, il ne suffira pas de rendre responsables les propriétaires fictifs, il faudra les poursuivre comme complices du vol. Il faudra à côté de la loi fiscale, établir une loi pénale et les appliquer rigoureusement l'une et l'autre.

LE BUDGET
de l'Instruction publique

II

Les écoles dans le Nord

Le Département du Nord compte 1496 écoles publiques.

Sur ce chiffre, il y a 1496 écoles laïques (filles, garçons et mixtes), et 90 écoles congréganistes.

Si le chiffre des écoles laïques du Nord est relativement élevé comparativement aux écoles publiques congréganistes, il n'en est pas de même des écoles privées.

Ainsi, les écoles laïques *privées* sont au nombre de 57.

Les écoles *privées congréganistes* atteignent le chiffre de 468.

Examinons maintenant la population scolaire de ces différentes écoles.

Nos écoles *publiques laïques* comptent un total de 488.833 élèves comprenant 111,092 garçon et 76,831 filles.

Les écoles *publiques congréganistes* n'ont que 13,993 élèves. Sur ce chiffre, il y a 13,291 filles et seulement 702 garçons.

Naturellement, la population scolaire des établissements *congréganistes privés* est en rapport avec le nombre de ces maisons, c'est-à-dire beaucoup plus considérable que celle des établissements privés laïques.

Ainsi :

Nos écoles *laïques privées* ont, en tout, 6.025 élèves comprenant 4705 garçons et 1320 filles.

Les écoles *congréganistes privées* comptent 84,380 élèves, soit : 28,896 garçons, 55,484 filles.

Ecoles de filles

Le nombre des écoles publiques dirigées par des institutrices (écoles de filles, mixtes et maternelles) est, pour le département du Nord, de 906. Il reste à laiciser 406 écoles.

Écoles maternelles

Les écoles maternelles comprennent dans le Nord :

Ecoles publiques :
Laïques : 175, comptant 40,717 élèves ;
Congréganistes : 29 ; élèves : 3,824.

Écoles privées :
Laïques : 7 ; élèves : 407.
Congréganistes : 236 ; élèves : 41.946.

Enseignement secondaire

Passons maintenant à l'enseignement secondaire.

Dans l'académie de Lille, les lycées et collèges comptent 368 élèves de plus en 1899 qu'en 1898.

Ces chiffres se répartissent ainsi :
Lycée de garçons : 70 élèves en plus.
Lycée de filles : 23 élèves en plus.
Collèges de filles : 14 élèves en plus.
Collèges de garçons : 161 élèves en plus.

Enseignement supérieur

L'Université de Lille, comptait en 1898 : 1354 élèves. Elle n'en compte en 1899 que : 1458.

Soit 496 étudiants en moins.

Comme détail nous pouvons dire qu'il y a une légère augmentation sur les étudiants en droit, qui, de 375, atteignent aujourd'hui 387, soit 12 étudiants en plus.

La médecine qui comptait en 1898,329 élèves, n'en compte plus que 297 en 1899.

La *Faculté des sciences* de 208 élèves est tombée à 161.

La Faculté des Lettres de 298 à 179.

L'école de pharmacie de 154 à 134.

La laïcisation des écoles de filles

Nous avons dit plus haut qu'il restait, dans le Nord, à laiciser 406 écoles de filles. Voici à ce sujet quelques renseignements empruntés par nous au rapport présenté au nom de la commission du budget par M. Maurice Faure :

Il est utile de faire connaître dans quelle mesure a été appliquée aux écoles de filles la loi du 30 octobre 1886 sur la laïcisation, dont le principe, nettement formulé dans l'article 17, est celui-ci : « Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque. »

On sait que cette loi a décidé, dans son article 18, qu'aucune nomination d'institutrice publique congréganiste ne pourra être faite dans les départements où une école normale d'institutrices fonctionne depuis quatre ans. Cette dernière condition était remplie sur tous les points de la France, le choix d'une titulaire laïque s'impose légalement, toutes les fois qu'une vacance se produit dans le personnel enseignant des écoles publiques de filles, par décès, démission ou révocation.

En dehors de ces cas de laïcisation obligatoire, le Préfet conserve le droit, qu'il tenait, d'ailleurs, de l'ancienne législation, de laiciser les écoles, avec ou sans l'assentiment des assemblées municipales.

Il est de toute évidence que la pensée du législateur de 1886 a été d'assurer, dans toute la France, pour les écoles de filles aussi bien que pour celles de garçons, l'application du principe énoncé plus haut de la neutralité confessionnelle.

Le devoir de l'Administration est, en conséquence, de donner satisfaction au vœu de la loi précitée, et, maintenant que le personnel féminin est surabondant, de faire en sorte que le principe de la neutralité scolaire soit généralisé dans toutes les écoles de la République.

***

Notons que pour la France entière (l'Algérie non comprise) le total des écoles publiques de filles est de 31 529.

Il en reste 5,287 à laiciser.

Les effectifs scolaires des établissements d'enseignement secondaire.

Les lycées et collèges de France renferment	86.321	élèves
Les établissements libres laïques	9.785	»
Les établissements ecclésiastiq.	67.643	»
Les 140 petits séminaires	23.497	»

On peut juger par ces chiffres de la concurrence acharnée que fait à l'enseignement de l'Etat l'enseignement congréganiste.

Nous ne voudrions pas surcharger de chiffres cet article et le rendre d'une compréhension trop difficile.

Il nous paraît toutefois nécessaire de répondre par des statistiques précises, aux clercaux qui prétendent que la préparation aux grandes écoles, se fait dans de bien meilleures conditions dans les établissements catholiques que dans ceux de l'Etat.

Les renseignements suivants établissent la proportion pour cent des élèves reçus, sera la plus éloquente des réponses :

Candidats reçus aux grandes écoles

Proportion pour cent

A l'école polytechnique :

Elèves de l'Etat, 20 o/o.
Stanislas, 11 o/o.
Etablissements ecclésiastiques, 19 o/o.

A l'école navale :

Etablissements de l'Etat, 55 o/o.
Collège Stanislas, 15 o/o.
Etablissements ecclésiastiques, 30 o/o.

A l'école de Saint-Cyr :

Etablissements de l'Etat, 67 o/o.
Collège Stanislas 8 o/o.
Etablissements ecclésiastiques, 25 o/o.

A l'école centrale :

Etablissements de l'Etat, 57 o/o.
Collège Stanislas, 7 o/o.
Etablissements ecclésiastiques, 36 o/o.

A l'école normale supérieure :

Les établissements de l'Etat 90 0/0 pour les lettres, 94 o/o pour les sciences.

Le reste, soit 10 o/o et 6 o/o est fourni par Stanislas et les établissements libres.

Le rapport déposé au nom de la commission du budget se termine par la présentation du projet de loi suivant :

« Il est ouvert au ministère de l'Instruction publique, pour 1900, un crédit de 208 millions 452.608 francs.

Sur ce chiffre est compris un crédit de cent mille francs au ministre, pour frais de représentation pendant l'Exposition de 1900.

***

Nous croyons devoir borner aux renseignements qui précèdent l'analyse du rapport présenté à la ratification du Parlement.

Il est certaines parties de ce document qui nous paraissent de nature à être consultées avec intérêt par nos lecteurs.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

On dit...

caricatures allemandes.

Les Allemands tiennent en fait des caricatures. Le dernier numéro de l'*Ulk* de Berlin contient une caricature représentant

BOUCHERIE DE LA CIVILISATION
COMMERCE DE VIANDE HUMAINE DE 1ER QUALITÉ
Tenu par John Bull, avec exploitation à Sum dans MAINS DOUCES
Tous les jours saucissons à hydlite frais

La caisse est tenue par une forte gaillarde qui s'appelle Victoria. John Bull est sur la porte et attend la clientèle, tandis que le garçon boucher, un foust à la main, figuré par M. Chamberlain, fait dans la cour le hâtail, représenté par des Boers.

***

Le bal des cheminaux.

Dans un pavillon délassé qui se trouve au bord de la Spree, près de Berlin, les rouges-noses de la grand'route allemande, ont, cette semaine, organisé une petite sauterie. On y a vu la fine fleur de tous les buveurs de la banlieue et des vagabonds de la capitale. A l'entrée il y avait un contrôle très sévère de sorte qu'aucun profane n'a pu pénétrer, les personnes ayant le linge parfaitement quelque peu blanc étant refusées comme suspectes.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

LA GUERRE
ENTRE
l'Angleterre et le Transvaal

Les généraux French et Gatacre CERNÉS

Une population soulevée. — Les chemins de fer aux mains des Boers. Lord Methuen isolé.

Londres, 8 décembre. — Au centre du théâtre de la guerre, il n'est plus douteux que le général Gatacre doit faire face à une formidable insurrection fomentée par les « commandos » boers au sud du fleuve Orange.

Sa base d'opération est à Queenstown, sur la ligne d'Est-London, où commande le colonel Rivett-Carnac. Il a établi son quartier général à Putter's Kraal, un peu au sud de l'embranchement de Sterkstroom, et se trouve presque complètement entouré par les Boers qui menacent son front à Stormberg, sa gauche à Dordrecht, et sa droite à Steynsburg.

Jusqu'à présent, il lui a été impossible de donner la main au général French, qui se trouve à Naauwport sur la ligne de Port-Elisabeth.

Le général French a devant lui les Boers à Colesberg, qui couvrent les approches de Norvals Pont, sur le fleuve Orange. Aux dernières nouvelles, on annonce même qu'une forte colonne boer, probablement celle de Steynsburg, a coupé la voie ferrée derrière lui et a saisi le très important embranchement de Rosmead, près de Midelburg.

Le général French serait donc maintenant presque complètement cerné.

Dans ces conditions, il est bien clair que le général Methuen ne peut plus compter sur la coopération des généraux French et Gatacre pour menacer Bloemfontein. Ces deux derniers, forces de combattre au milieu d'une population entièrement soulevée, seront bien heureux s'ils peuvent se dégager du cercle qui se resserre de plus en plus étroitement autour d'eux.

D'après une dépêche arrivée ce matin, les Boers exécuteraient un mouvement tournant sur les derrières du général Gatacre, de façon à couper la ligne au-dessous de Queenstown.

La division de la Modder

Situation critique. — Les Bauxites à Kimberley

Les journaux reconnaissent ce matin que la situation du nord Methuen est très critique. En face de lui et au sud de Kimberley, 12,000 boers ont fortifié d'une façon formidable les hauteurs de Schaitberg, à dix kilomètres de la station de Spytfontein. En même temps, un autre corps menace son flanc droit, de façon à couvrir la route de Bloemfontein, et barrer la longue ligne de communication qui relie le Modder à de Aar.

Les Boers espèrent probablement par cette tactique forcer lord Methuen à détacher un corps important de la colonne principale, le forcer à affaiblir la division qui devra attaquer les hauteurs de Spytfontein.

Lord Methuen doit disposer actuellement de trois brigades complètes d'infanterie, plus la brigade navale, mais il est très faible en artillerie et ne possède toujours que trois batteries. Ses seules forces en cavalerie sont le 9e lanciers et quelques détachements d'infanterie montée du Cap.

Il convient d'ajouter que les canons de la marine, à cause de leur calibre, ne peuvent se déplacer que le long de la voie ferrée et par conséquent ne sont utilisables que pour une attaque de front.

Des messagers qui ont pu s'échapper de Kimberley rapportent qu'il est très difficile de nourrir 10,000 Bantous qui vivent sur le terrain des mines de diamants, et qui s'alimentent presque exclusivement de viande. Par deux fois on a tenté de les chasser, mais toujours ils ont été renvoyés à l'intérieur des lignes d'investissement par les Boers. Comme il ne sont pas armés, il ne sont pas très dangereux.

On télégraphie de la Modder au *Daily Mail* que les Boers ont enterré rapidement beaucoup de leurs morts dans le sable, et que maintenant les membres des cadavres sortent de terre.

Dans la colonie du Cap
Marche en avant des Boers

Les communications télégraphiques entre Queenstown et Marisburg sont rétablies.

— On télégraphie de Sterkstroom au *Daily News*, à la date du 7 décembre :

« Tout porte à croire que le général Gatacre rencontrera une grande résistance dans sa marche en avant, car on annonce que les Boers d'Aliwal North reçoivent des renforts ».

Londres, 8 décembre. — Les Boers ont repris l'offensive ; après avoir occupé hier Dordrecht, ils ont quitté cette ville pour marcher sur Pieters-Kraal et Sterkstroom où se trouvent actuellement les troupes du général Gatacre. Cette offensive des Boers a absolument surpris les Anglais.

Conseil des Ministres

Paris, 8 Décembre. — Les Ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Loubet.

Le budget des colonies. — Archevêques et évêques.

Il s'est occupé de la discussion du budget des colonies.

Il a autorisé le ministre des travaux publics à préparer une modification au service du contrôle des chemins de fer, destinée à le rendre plus effectif.

M. Loubet a signé des décrets nommant des archevêques et des évêques.

Sont nommés *archevêques* : de Rouen, M. Fuzet, évêque de Beauvais — de Toulouse, M. Germain, évêque de Rodez — d'Alby, M. Mignot, évêque de Fréjus.

Sont nommés *évêques* : d'Ajaccio, M. Olivier, curé de Saint-Roch, à Ajaccio.

D'Angoulême, M. Nando, curé de Saint-Brieuc — De Beauvais, M. Doucin, vicaire-général à Montpellier — De Fréjus, M. Arnaud, chanoine à Marseille — De Grenoble, M. Henry, curé de Saint-Jacques, à Béziers — De Perpignan, M. de Carsalade, vicaire-général à Auch.

De Quimper, M. Dubillard. — De Rodez, M. Franquoville, vicaire général à Amiens. — De Tarbes, M. Schefler, curé de Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, à Paris — De Langres, M. Hercher, vicaire général à Langres.

La Chambre

Séance du 8 Décembre 1899

La séance est ouverte à 2 h. 20, sous la présidence de M. Deschanel.

Le Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer

La proposition tendant à autoriser les loteries en faveur des œuvres du Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer et des Enfants tuberculeux d'Ormesson est prise en considération.

LE BUDGET DES COLONIES

Discours de M. Faure

La Chambre aborde la discussion du budget des colonies.

M. Firmin Faure critique la politique coloniale et demande que la question de l'armée coloniale soit déposé le plus vite possible.

Le discours de M. Chamberlain constitue un avertissement sérieux dont le gouvernement doit tenir grand compte. On mène, en Angleterre, une campagne d'injures et de violences contre nous. Qu'a fait le gouvernement pour mettre nos colonies à l'abri d'un coup de main ?

M. de Mun. — Et nos lois celles de France !

M. Firmin Faure. — Au moment de l'affaire de Fachoda, il n'y avait à Bizerte que deux canons. L'an dernier, on avait envoyé en Algérie 14 bataillons supplémentaires ; depuis, on les a fait rentrer en France. La situation est pourtant demeurée aussi inquiétante.

On dénonce la rade de Mers-el-Kebir, où on pourrait faire un port de refuge pour la flotte. Pendant, on a essayé de créer un port à Rachgoun où les dépenses dépassent 250 millions et, à Madagascar, on choisit encore à contester notre prise de possession. Il n'y aura pas de sécurité pour cette colonie tant que la question de Diégo Suarez ne sera pas résolue.

Au Soudan, de douloureux incidents se sont produits. Ils ont occasionné la mort de plusieurs officiers français.

L'orateur tient, en passant, à rendre hommage à la mémoire du vaillant colonel Klobb. (Applaudissements.)

Les ordres et les contre-ordres émanant du ministère des colonies ne sont pas étrangers au drame de Zinder. Ils ont amené le massacre de la mission Bretonnet et l'insuccès de la mission de Behagle.

On devine aisément la main qui a armé contre nous le sultan Rabah, cet ancien esclave de Zobeir pacha.

Au Siam, le gouvernement doit faire respecter nos conventions. A-t-il pris toutes les précautions en cas de complications futures ?

Qu'il vienne s'expliquer, et dire s'il est en mesure de défendre nos colonies. Il faut qu'il prenne la responsabilité effective de ses actes.

M. Charles Bos. — Comme le général Mercier à Madagascar.

M. Lasies. — Que vient faire ici le général Mercier ?

M. Bos. — Il vous gêne et vous gênera bien davantage.

M. Firmin Faure. — Qu'arriverait-il s'Angleterre se livrait demain à un acte d'hostilité qui obligerait nos ministres, malgré leur désir de la paix, à riposter ?

Discours de M. Jourde

M. Jourde. — Avec notre courage de Français, nous n'aurons qu'à rester impassibles devant les farfaronnades anglaises sur nos colonies.

Votons des millions pour la défense de nos côtes, pour notre marine, pour nos points d'appui, voilà la solution (Applaudissements à gauche.)

Discours de M. d'Estournelles

M. d'Estournelles estime que notre politique coloniale n'offre aucun avantage ni au point de vue militaire, ni au point de vue économique.

En Afrique nous nous préparons de grandes déceptions du même qu'en Chine qui n'est pas un marché d'acheteurs mais un marché de producteurs.

Les Chinois inondent d'abord les marchés neutres ensuite nos propres marchés. On a mobilisé contre nous une armée ennemie, tout un monde de marchands, d'ouvriers, de professeurs et etc.

En poursuivant la France au partage de la Chine, on la pousse à sa perte. Il faut mieux employer nos capitaux chez nous et nos ouvriers que de les envoyer en Chine. La France a le devoir de s'abstenir en Extrême-Orient, afin de donner un exemple salutaire à l'Europe.

Discours de M. Etienne

M. Etienne a la parole. — L'expansion coloniale, dit-il, est le facteur le plus puissant de l'évolution économique. L'Europe tout entière s'est jetée vers la conquête des régions nouvelles. La France n'a pas échappé à ce mouvement. Si l'orateur passe en revue toutes les colonies conquises par l'Angleterre.

M. Etienne continue. La France a conquis un grand empire qui lui a coûté beaucoup d'or et de sang. Quand une race donne la marque si nette de sa puissance, elle peut poursuivre ses desseins sans se demander toujours si elle gêne les desseins des autres (Applaudissements.)

Il y a des régions en Afrique et en Asie où la France aura à intervenir plus tard. La France fait, sur 800 millions d'affaires avec ses colonies, tandis que l'Angleterre n'atteint que le chiffre de 72 millions avec ces mêmes colonies. Cette situation est bonne. Il faut continuer dans cette voie.

Mais pour que les colonies puissent acheter nos produits, il faut développer leur agriculture.

Avant tout, il importe de construire des chemins de fer. Il faut des capitaux nécessaires. C'est ainsi que font tous les pays qui ont des colonies. (Très bien).

Enfin il convient de réunir nos différentes possessions avec la métropole par des câbles français. (Applaudissements).

M. Decrais — Le gouvernement sera en mesure très prochainement de déposer un projet sur les câbles.

M. Etienne appelle également l'attention de la Chambre sur la réorganisation de l'armée coloniale et sur la création du crédit colonial.

L'orateur termine : Après avoir fait des conquêtes superbes, nous avons été des bienveillants et des généreux, car nous avons cédé à l'Angleterre des territoires qui nous appartenaient. La Chambre continue à la politique coloniale et sa confiance et sa sympathie.

La séance est levée à 6 heures et la suite de la discussion est renvoyée à lundi 2 heures.

Physionomie de la Chambre

A mesure qu'on avance, la discussion du budget devient plus lente. Sur les premiers budgets examinés, il n'y a pas eu, ou presque pas, de discussion générale.

Nous en avons eu une aujourd'hui, et fort longue ma foi, sur les colonies. Les deux orateurs qui ont occupé tout d'abord la tribune, MM. Firmin Faure et Etienne, l'un, député d'Oran, l'autre, représentant de la Guyane, n'ont dit, d'ailleurs, que des choses sert banales.

MM. d'Estournelles de Constant, qui leur a succédé, a été plus intéressant. Diplomate de carrière, il connaît bien les questions qu'il avait à traiter, mais son débit monotone, la précisité de son langage et ses allures un peu prétentieuses laissent assez vite l'attention de ses auditeurs. M. Etienne qui a parlé après M. Pichon, sait toujours, au contraire, se faire écouter. Les séjours réitérés qu'il a faits rue Royale en qualité de sous secrétaire d'Etat lui ont permis d'étudier les questions coloniales au point de vue politique.

Sortant du domaine de la théorie, il a été à même d'appliquer au pouvoir ses idées personnelles; il s'est trouvé en présence des difficultés de chaque jour; il a mis en mot, la main à la pâte. C'est beaucoup, en pareille matière. Aussi, quand il prend la parole, ne se borne-t-il pas à formuler des doctrines plus ou moins vagues, il apporte toujours des solutions précises qu'il expose avec une lucidité parfaite. Son discours d'aujourd'hui est un des meilleurs qu'il ait encore prononcés et la Chambre lui a fait un succès très mérité.

LA HAUTE-COUR
de Justice

AUDIENCE DE VENDREDI

Paris, 8 décembre. — L'audience est ouverte à 1 heure 05, sous la présidence de M. Fallières.

Tout le monde répond à l'appel de son nom.

La confrontation de MM. Lépine et Puybaraud étant remise à plus tard, on procède à l'audition des témoins à décharge.

Les témoins à décharge

C'est M. Jules Lemaître qui, le premier est introduit. Il renouvelle ses protestations contre le procès actuel.

Sur la demande de Me Chenu, le témoin dit que M. Déroulède a souvent déclaré qu'il ne marcherait jamais, même provisoirement, avec les royalistes. M. Cailly lui reproche de n'a pas été anti-sémite ;

Le témoin répondant à une question déclare que le Jeunesse Royaliste s'était pas représentée aux réunions nationalistes auxquelles il a assisté.

M. Millevoye tient le même langage que le témoin précédent, et cite diverses manifestations nationalistes qui eurent, dit-il, un caractère républicain.

M. Georges Bee, dit Bonmarc, raconte que le jour de la manifestation du monument de Versailles, il vit des agents de police rire entre eux des incidents et se dire : « Ça va bien ! »

M. le président. — Vous avez dit que la police fraternisait avec les manifestants. Il est difficile d'admettre cela.

M. Bonamour. — C'est un fait que j'ai constaté.

M. le procureur général. — Je proteste absolument. Cela n'est pas possible quand on lui a le moin du que les manifestations étaient sympathiques. (Bruit.) Je ne laisserai pas passer les outrages à la police.

M. de Chamaillard. — Je demande que les témoins ne soient pas menacés.

M. d'Audiffret-Pasquier. — Je proteste contre le procureur général.

M. Bonamour. — Je dépose sous le fait du serment ce que j'ai vu. Je n'ai ni l'intention d'outrager personne.

M. Boni de Castellane proteste contre le rapport Bennion qui le donne comme royaliste.

M. Marcay veut affirmer qu'il est certain du républicanisme de M. Déroulède.

M. Turquet reconnaît avoir organisé la manifestation du 23 décembre 1898 et avoir payé les ouvriers qui y prirent part. Le président offline avoir donné à ces manifestants l'indemnité qu'on leur devait et que c'était son droit de le faire.

M. le lieutenant-colonel Mouteil définit longuement le but et le caractère de la manifestation du 23 décembre et parle ensuite de sa Ligue pour la défense des intérêts nationaux.

M. Paulin Méry dit qu'on l'a accusé d'avoir conduit la manifestation du 23 décembre alors qu'à ce moment il était chez le sous-secrétaire des Postes

M. de Cuverville — Il déclare qu'il connaît MM. de Rasse, Guérin et Dubuc et qu'il a assistait à la manifestation du Cherche-Midi, uniquement par patriotisme. La manifestation n'avait aucun caractère politique.

M. Thuret appartient au service d'honneur du duc d'Orléans. Il reconnaît avoir écrit deux dépêches adressées au duc d'Orléans qu'il a signées « de Cheville ».

Le lendemain de la mort de Félix Faure, mes amis et moi voulaient prévenir le duc d'Orléans. On ne savait pas par qui faire parvenir cette dépêche, c'est alors que nous rencontrâmes M. de Fredecourt qui voulut bien s'en charger.

M. Doyon, de la Jeunesse royaliste, assistait à la manifestation du Cherche-Midi. Il maintient que cette manifestation a été absolument pacifique.

Le procureur général — Comment se fait-il que M. de Fredecourt ait raconté dans la *Gazette de France* qu'on avait crié : « Vive le roi ! Vive Gamelin ! vive le duc d'Orléans ! »

M. de Fredecourt. — J'ai peut-être pris mes désirs pour des réalités... — comment dirai-je — j'ai allongé la sauce (bruit).

Le baron **Lepic** est introduit. — Il ne sait pas pourquoi il défère à la fait venir. Tout ce qu'il peut dire c'est qu'il est bonapartiste comme tout le monde dans sa famille.

M. Bertin, vice-président de la Jeunesse royaliste, président de l'Oeillet blanc, s'apologise de défendre M. Godefroy, son président. Il dit que M. Godefroy n'a jamais été président du comité central de la Jeunesse royaliste de France, et qu'il n'a jamais eu aucun avoir d'influence sur les comités royalistes.

Il affirme que le voyage de M. Godefroy à Doual et à Lille a eu pour but la fondation d'un grand organe royaliste à Paris. Il affirme en outre que M. Godefroy a toujours été hostile à la politique de M. Déroulède.

Après quelques autres questions, l'audience est levée. Il est 6 heures 25. L'audience est renvoyée à demain une heure.

Physionomie de la Haute-Cour

La seconde étape est franchie. Nous entamons la troisième et ce ne sera pas le moins longue, car les témoins à décharge se comptent par centaines. Il y a toujours trois places vides sur le banc des accusés, celles de MM. Paul Déroulède et de Vaux, malades, et celle de M. Buffet, excusé. Par contre, tous les sénateurs étaient là, tous ceux du moins qui avaient assisté à toutes les audiences, soit le droit de contrôle du jugement. Le public des tribunes est plus nombreux